

# Relevé de conclusions de la négociation préalable

## 13 mars 2020

---

Dans le cadre de la réglementation relative à la négociation préalable, les organisations syndicales Ferc-CGT, FSU et SUD éducation ont informé la direction générale des ressources humaines de leur intention de déposer un préavis de grève pour la journée du 13 mars 2020.

La négociation a été menée de façon dématérialisée.

Il est rappelé que les différents points qui ne sont pas du ressort exclusif du ministère chargé de l'Éducation nationale ainsi que ceux relevant du second degré ne sont pas abordés, conformément à la réglementation relative à la négociation préalable.

### 1. Le climat

**Organisations syndicales** : Le 13 mars, les jeunes pour le climat appellent les collégiens, les lycéens et les étudiants à une nouvelle journée de grève pour le climat. Les organisations syndicales CGT, FSU et SUD éducation soutiennent les revendications de la jeunesse.

**Le ministère** rappelle que la mise en œuvre de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 comporte un volet relatif à l'exemplarité de l'État dans le fonctionnement de ses services. Le plan ministériel d'action administration exemplaire (PMAE), dont la mise en œuvre donne lieu chaque année à un rapport établi par le commissariat général au développement durable, repose sur quatre priorités déclinées au sein du ministère : les économies d'énergie, la mobilité durable, les économies de ressources et de réduction des déchets et la préservation de la biodiversité.

Le ministère engage des mesures concrètes pour lutter contre le changement climatique et en faveur de la biodiversité dans laquelle s'inscrivent les enjeux liés à la maîtrise de la consommation énergétique et du recyclage. En effet, l'école est à l'avant-poste de la transition écologique, qui implique une mobilisation de l'ensemble de notre société et des évolutions profondes des comportements individuels et collectifs.

En particulier, à la suite des travaux menés par le Conseil national de la vie lycéenne sur les enjeux climatiques et environnementaux en avril 2019, le ministère s'est engagé sur huit axes d'accompagnement et d'actions qui visent notamment à :

- Faire de chaque école et établissement un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité telles que l'installation de ruches, de nichoirs à oiseaux, de plantation d'arbres, de jardins bio, ou encore de plates-bandes fleuries, souvent en lien avec les collectivités territoriales et le tissu associatif ;
- Engager les écoles et les établissements dans une démarche de développement durable vers la labellisation E3D (école/établissement en démarche de développement durable), qui permet d'agir sur les enseignements, la vie scolaire, la gestion et le bâti et la réalisation de différents partenariats. L'objectif est que 10 000 établissements et écoles soient labellisés en 2022 ;
- Créer, dès la rentrée 2019, un prix « EDD 2030 » pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées. Un appel à projets pédagogiques national a été lancé au cours de cette rentrée, à destination de l'école primaire, du collège et du lycée général, technologique et professionnel. Il a trait aux enjeux de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, par le biais de projets portant, entre autres, sur les économies d'énergie, la lutte contre le gaspillage.

Ces mesures ont pour objectif de permettre aux écoles de devenir un terrain d'engagement pour le développement durable.

## Relevé de conclusions de la négociation préalable

13 mars 2020

---

La sous-directrice de la gestion  
prévisionnelle, de la formation, et des  
affaires statutaires et réglementaires

SUD éducation

Valérie SAIGNE

Fatna SEGHROUCHNI

Ferc-CGT

FSU

Marie BUISSON

Benoît TESTE